

EXTRAIT du PROCES VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 juillet 2016

Nbre Conseillers en exercice = 19
Nbre Conseillers présents = 12
Nbre Conseillers votants = 19

OBJET

**Convention de partenariat avec
POUYET Formation pour
une activité « cuisine » à l'école
élémentaire dans le cadre des
Nouvelles Activités Périscolaires
pour l'année scolaire 2016/2017**

Délibération n° 5

L'an deux mil seize, le onze juillet, le Conseil Municipal de la Commune de HOUEMONT s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du trente et un mai, sous la présidence de Monsieur Daniel MAGRON, Maire.

Etaient présents : M. MAGRON, Maire, Mme GERARD, MM. BIGEREL, MOUGEL, Mme COCHET, Adjoint, M. KLEJMANN, Conseiller Municipal Délégué, Mmes BRISBARE-CLAUDEL, MELINETTE, MM. KLUSKA, CORDIER, Mme FERRY et M. GUILMIN, Conseillers municipaux.

Etaient excusés : M. MARCHAL, Adjoint, Mme LAMASSE, MM. WASSIAMA et PETRONIO, conseillers municipaux délégués, Mmes PREVOST, LETSCHER et MANGIN, conseillères municipales

Ont donné pouvoir : M. MARCHAL à M. le Maire, Mme LAMASSE à M. KLEJMANN, M. WASSIAMA à Mme GERARD, M. PETRONIO à Mme BRISBARE-CLAUDEL, Mme PREVOST à Mme MELINETTE, Mme LETSCHER à M. BIGEREL, Mme MANGIN à M. MOUGEL

Conformément à l'article L. 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité par ses membres, Mme COCHET pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Rapporteur indique qu'une activité « cuisine » sera mise en place à l'école élémentaire à dater de la rentrée scolaire 2016/2017 dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires et pour une durée de 36 semaines.

Cette activité est confiée par voie de convention de partenariat à Monsieur Eric POUYET de POUYET Formation, dont le siège est 20 rue Emile Gallé à HouDEMONT. La fréquence est fixée tous les mardis après-midi de la période scolaire à raison de 2h40 par séquence et sera indemnisée sur la base de 21,65 € de l'heure, soit 57,75 € la séance.

L'activité consiste en plusieurs phases :

- une phase de découverte des produits (provenance, fabrication, types d'ingrédients, utilisation du produit),
- une phase hygiène (lavage des mains),
- une phase travail du produit (pesée, pétrissage, mélange),
- le travail sur la cuisson des produits préparés,
- à l'élaboration d'une fiche technique ludique sur le produit élaboré qui sera remise aux enfants lors de la préparation,
- le nettoyage de la zone où l'enfant aura travaillé.

La commission des Finances et des Moyens Généraux du 04 juillet 2016 ayant donné, à l'unanimité, un avis favorable,

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

prend acte de la création d'une nouvelle activité « cuisine » à l'école élémentaire dans le cadre des NAP à dater de la rentrée scolaire 2016/2017,

l...

approuve la convention de partenariat dans les conditions ci-dessus exposées,

autorise Monsieur le Maire à signer avec POUYET Formation la convention de partenariat susdite.

Le Maire,

 
Daniel MAGRON

Je certifie que le présent acte a été notifié ou publié selon
la réglementation en vigueur et que la convocation du
Conseil Municipal avait été faite le 05 juillet 2016

Le Maire,

Daniel MAGRON

